



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 22 février 2021

### Qualité de l'air

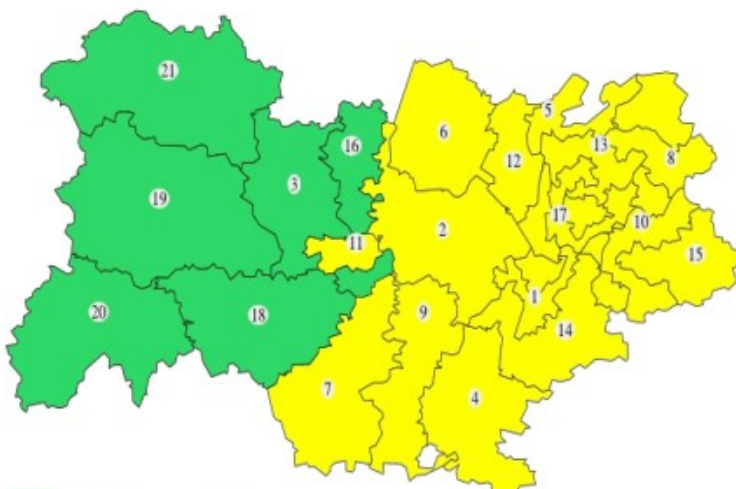
Épisode de pollution de l'air en cours en Haute-Savoie

Ce lundi 22 février 2021, un épisode de pollution atmosphérique de type « mixte » est en cours sur l'ensemble des bassins d'air de la Haute-Savoie. **Une vigilance jaune est activée**

Les principales mesures réglementaires en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour chacun des quatre bassins d'air du département.

L'intégralité des mesures réglementaires est consultable sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air>

### Vigilances



	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
13	Zone Alpine Haute-Savoie	PM10	50
6	Ouest Ain	PM10	50
2	Bassin Lyon Nord-Isère	PM10	50
8	Vallée de l'Arve	PM10	50
9	Vallée du Rhône	PM10	50
7	Ouest Ardèche	PM10	50
11	Bassin Stéphanois	PM10	50
4	Est Drôme	PM10	50
15	Zone Alpine Savoie	PM10	50
12	Zone Alpine Ain	PM10	50
14	Zone Alpine Isère	PM10	50
10	Vallée Maurienne Tarentaise	PM10	50
5	Bassin Lémanique	PM10	50
1	Bassin Grenoblois	PM10	50
17	Zone urbaine des Pays de Savoie	PM10	50

<span style="color: green;">■</span>	<b>Pas de vigilance particulière</b>
<span style="color: yellow;">■</span>	<b>Vigilance jaune</b>
<span style="color: orange;">■</span>	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information
<span style="color: red;">■</span>	<b>Vigilance orange</b>
	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
	Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1
<span style="color: red;">■</span>	<b>Vigilance rouge</b>
	Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
	Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
	Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332

74 034 Annecy cedex

## Zone urbaine des pays de Savoie

Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

### Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

### Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions. Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...)

## Vallée de l'Arve

Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

### Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

### Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire supplémentaire n'est en vigueur, cependant, les mesures spécifiques au plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve continuent de s'appliquer :

- Interdiction d'utilisation des appareils de chauffage au bois d'appoint peu performants lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h pendant la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars (arrêté préfectoral du 22 novembre 2012)
- Interdiction du brûlage des déchets verts et de l'écobuage (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Interdiction des feux d'artifice lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)

## ➤ Bassin lémanique

Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

### Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

### Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions. Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...)

## **Zone alpine Haute-Savoie**

**Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)**

### Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

### Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions. Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...)

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)